NOTE SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF DU PORT 2023

PORTE D'OR DE LA CAMARGUE

Port de plaisance

Ville de Pérols

SOMMAIRE

1. LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES
    1. La section de fonctionnement
    2. La section d’investissement

2. LE DETAIL DES SECTIONS

3. L’ÉPARGNE NETTE ET LA DETTE

1. LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

45%	Opérations financières	49 000 €
32%	Personnel affecté	35 000 €
23%	Charges courantes	25 000 €
0%	TVA	10 €

Recettes de fonctionnement

100%	Ventes de produits	109 000 €
0%	TVA	10 €

1. LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

2. La section d'investissement

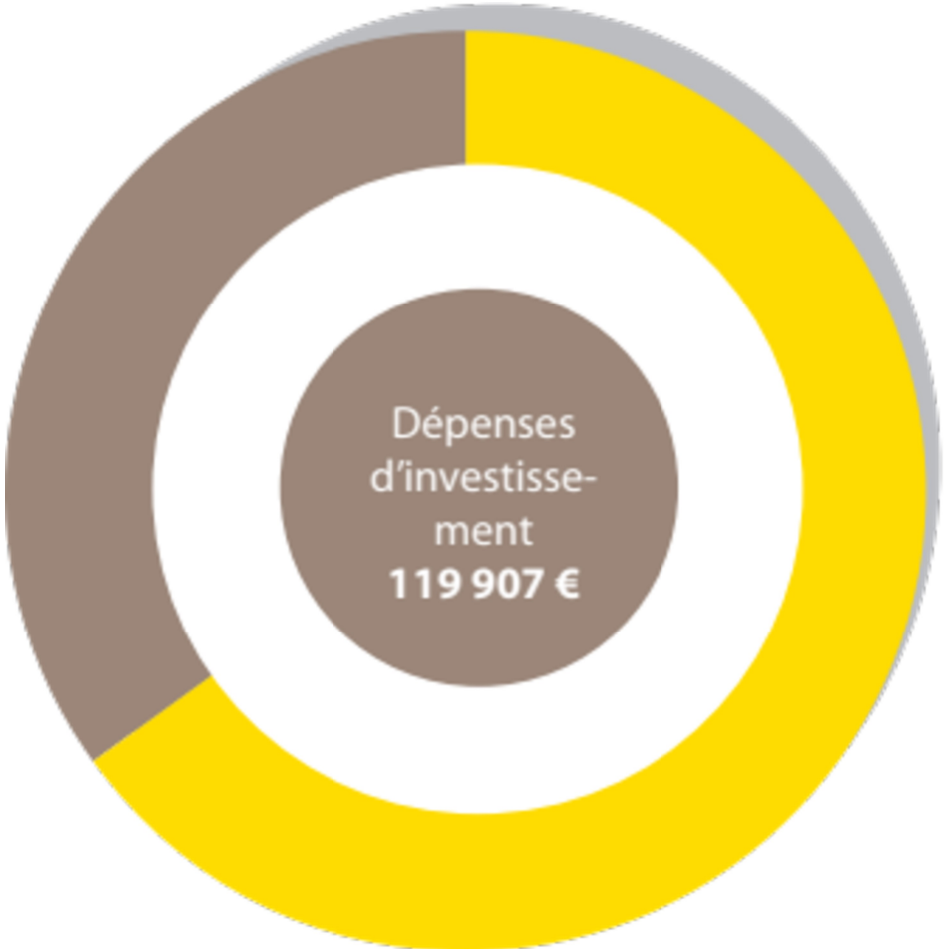

65%	Etudes	77 440 €
35%	Travaux	42 367 €
0%	Cautions	100 €

1. LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

2. La section d'investissement

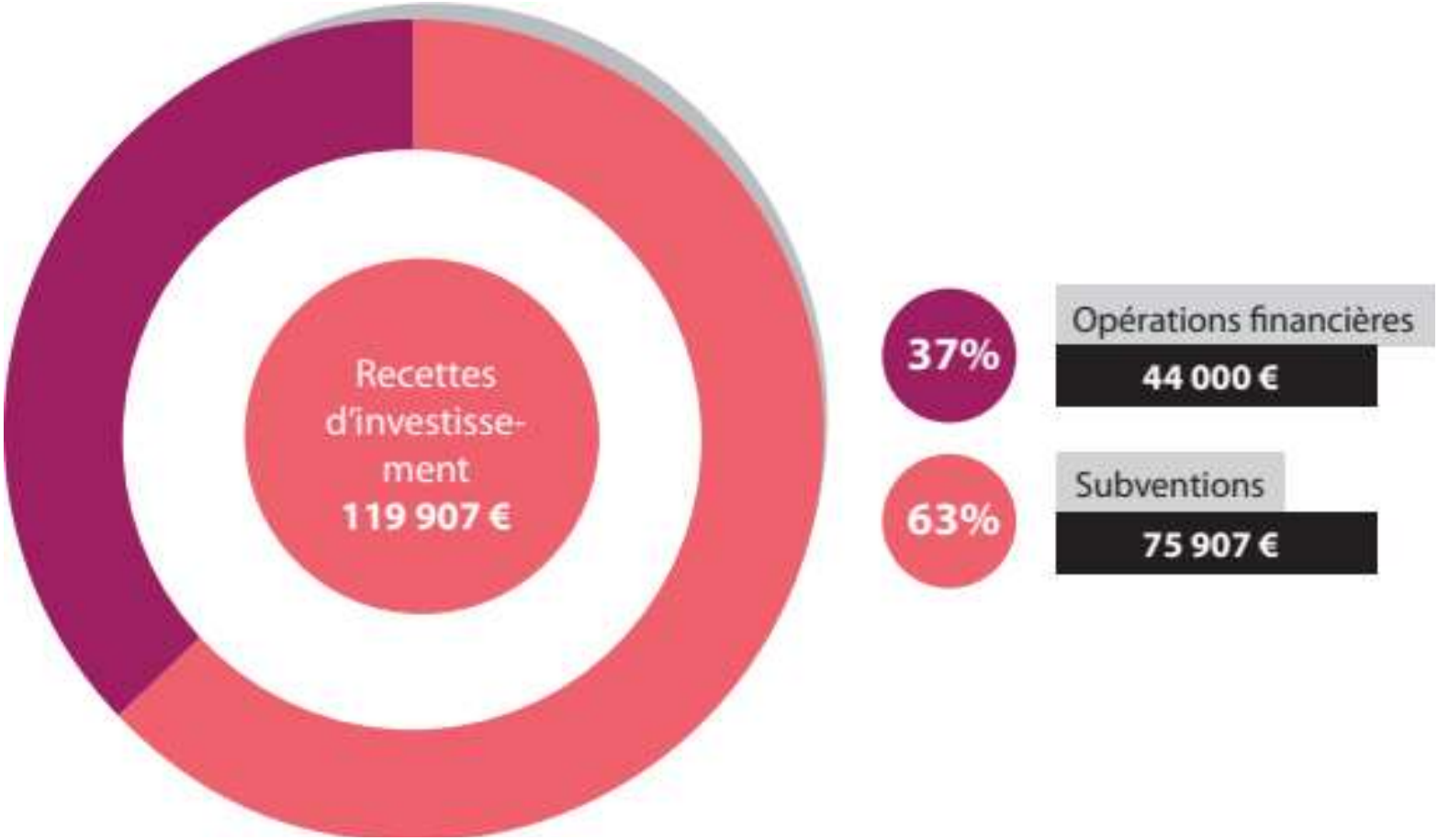

2. LE DETAIL DES SECTIONS

- **Les dépenses de fonctionnement :**
  - Dépenses de maintenance et de prévention habituelles ;
  - Remboursement du salaire du personnel mis à disposition du Port par la commune.

- **Les recettes de fonctionnement** sont constituées par les redevances perçues auprès des usagers et de la redevance du parc à bateau. A noter : Perte de la redevance de trois péniches (9 K€). Hausse des tarifs (+5%).

- **Les dépenses d'investissement :**
  - Fin de l'installation des bornes à énergie (eau/électricité) accessibles par cartes magnétiques/badges 24h/24h sur le canal dont l'objet est d'améliorer le service aux usagers, de simplifier la gestion et maîtriser les consommations. Ce projet a fait l'objet d'une Autorisation de Programme (AP) de 196 000,00 €. Les crédits de paiement (CP) 2023 s'élèvent à 42 367,00 € en 2023 pour le solde ;
  - Études projet de valorisation touristique du secteur de l'Avranche : AMO et MOE. Ce projet est porté à 71%par le budget de la Ville et à 29% par le budget du Port. L'AP/CP a été révisée en ce sens (CP 2023 : 64 650,00 €).

- **Les recettes d'investissement** sont constituées par les subventions pour les travaux des bornes de la Région (15 900,00 €) et du Département (solde de 57 418,00 €), des 2 526,00 € de la Région pour le diagnostic Port propre ainsi que l'autofinancement.

3. L'ÉPARGNE NETTE ET LA DETTE

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Le budget du Port n'a pas d'emprunt.

	2022	2023
Recettes de fonctionnement	105 010	109 010
Epargne nette	31 000	44 000

La dette = Aucun emprunt n'a été souscrit sur le budget du Port.

MERCI À TOUS

CONTACT
Service Finances et commande publique
Pôle finances / finances@ville-perols.fr